

الرقم	الموضوع <i>Femme arabe et législations</i>		مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث 
البلد <i>Maroc</i>	موقع الواب :	المصدر : <i>Le Matin</i>	
العدد و [ص]:	التاريخ <i>2012-03-18</i>		

Lutte pour la parité homme-femme Encore des poches de résistance

- Le récent scandale de l'adolescente qui s'est donné la mort pour avoir été mariée à son violeur, vient remettre d'actualité le poids des pesanteurs sociales qui contrarient les efforts pour l'émancipation de la femme.
- Dans ce dossier, le point est fait sur la discrimination telle que pratiquée dans certains secteurs comme la fiscalité et les assurances.

C'est un long combat dans lequel se sont engagées les femmes afin de garantir une parité effective et permanente entre elles et les hommes. En effet, jusqu'à ce jour, les femmes se retrouvent confrontées à des poches de résistance, ce qui les empêche d'aboutir à un résultat satisfaisant. La nouvelle Constitution dans son article 19, les programmes nationaux pour la promotion de l'égalité des sexes ainsi que les efforts des associations féministes peinent, jusqu'à présent, à aboutir. Le classement du Maroc à la 129^e place sur un total de 135 pays, selon le Rapport sur l'égalité homme-femme du World Economic Forum publié, en novembre dernier, en est l'illustration.

Par ailleurs, une étude récemment produite par la HACA confirme que l'image des femmes dans les médias reste stéréotypée et souvent dévalorisante. Les nouveaux rôles assumés par les femmes n'y sont que très faiblement reflétés. Par conséquent, le ministre de la Communication, porte-Parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi, vient d'annoncer la création d'un Observatoire national pour l'amélioration de cette image. «Il faut dire que les chantiers de réforme qui ont été lancés dans notre pays pour la promotion des droits des femmes et de l'égalité ne peuvent réussir et atteindre les objectifs visés s'ils ne sont pas accompagnés de cette lutte contre les stéréotypes et de la promotion de la culture de l'égalité», indique Nouzha Skalli, ancienne ministre, députée du Parti du progrès et du socialisme à la Chambre des représentants et militante féministe. Et d'ajouter : «Par exemple pour le scandale du suicide de Amina Filali (16 ans) mariée de force à son violeur, le procureur s'est appuyé sur l'article 475 du Code pénal alors qu'il aurait pu se référer à l'article 22 de la Constitution qui bannit l'atteinte à l'intégrité physique ou morale "en quelque circonstance que ce soit et par quelque personne que ce soit" ou encore le Code de la famille qui fixe à 18 ans l'âge du mariage ou encore la Convention internationale des droits de l'enfant !». Le drame d'Amina a effectivement fait couler beaucoup d'encre ces

derniers jours. L'histoire de cette jeune fille âgée de 16 ans qui s'est suicidée après avoir été contrainte à épouser son violeur est un exemple concret de la discrimination à l'égard des femmes. Son agresseur a facilement échappé à la prison grâce à une interprétation du Code pénal.

Un texte de loi dépassé et obsolète au vu de l'évolution qu'ont connu les droits de l'Homme dans notre pays et dans le monde, selon les associations féministes.

Cette discrimination a différents paliers et engendre des «injustices» et des dysfonctionnements. Outre la pratique politique, le droit d'accéder aux postes de décision, l'image dans les médias, la violence, etc., les femmes se rendent compte qu'elles sont également victimes de discrimination fiscale (voir p.16) et de discrimination sur le plan des assurances de travail (voir p.17), etc.

«Remédier à cet état de fait nécessite une approche globale et intégrée à travers une stratégie et un plan d'action incluant l'ensemble des secteurs gouvernementaux et la société civile. C'est ce qui a été fait par le précédent gouvernement à travers l'Agenda gouvernemental de l'égalité 2011/2015 adopté par le conseil de gouvernement, le 17 mars 2011, il y a un an jour pour jour», souligne Mme Skalli. «Cet agenda gouvernemental érige en priorité l'éducation, la santé, le bénéfice des infrastructures sociales de base, la promotion des droits économiques des femmes dans la lutte contre la vulnérabilité, leur protection contre la violence, la promotion des femmes aux postes de responsabilité et de décision et la promotion de la culture de l'égalité...», poursuit-elle. Le chemin reste long pour la parité (hommes-femmes) malgré certaines avancées.

Bassima Hakkaoui a son mot à dire

La ministre de la Solidarité, de la femme, de la famille et du développement social, Bassima Hakkaoui, a annoncé récemment que son département se penche actuellement sur l'élaboration d'un plan gouvernemental qui est en harmonie avec les dispositions de la Constitution, capitalisera sur les progrès réalisés et sera fait en coordination avec les autres départements ministériels.

Lors d'une émission consacrée à «La femme marocaine et le défi de la parité» diffusée par la chaîne TV «Al Oula», la ministre a fait remarquer que le sujet de l'égalité et de la parité est devenu au Maroc un sujet d'une certaine «élite» qui jette encore un regard machiste sur la femme, surtout quand il s'agit de la pratique politique et de son droit à accéder aux postes de décision. Dans ce contexte, elle a rejeté toute la responsabilité sur les partis politiques, en voulant pour preuve leur attitude lors des négociations pour la formation du gouvernement actuel.

La ministre a également indiqué que la question de l'égalité des sexes ne se limite pas à la sphère politique, mais doit englober l'ensemble des droits politiques, économiques et sociaux en vue de rendre justice à la femme et l'associer à la dynamique de la société.

Hajjar El Haiti